

DECISION
de versement d'une aide à la cybersécurité
CASAJO DE LA F/2000

LE PRÉSIDENT DE L'UNION DES MÉTROPOLIS

Vu le règlement n°2020/858 de la commission du 13 juin 2020 relatif à l'application des articles 17 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de nature de la Cofe générale des collectivités territoriales et notamment les articles L502-1 et L502-9 ;
 Vu la délibération n°13 du 20 septembre 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité ;
 Vu la délibération n°1 du 26 février 2024 relative à l'évaluation du dispositif d'aide à la cybersécurité ;
 Vu la commission relative à la mise en œuvre du DIRECTORAT le dispositif d'aide à la cybersécurité ;
 Vu la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise GANAKO DE LA GIRONDE le 13 décembre 2024 ;
 Vu l'avis simple de la commission mise en place du 26 mai 2024 ;

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'accès à la cybersécurité le souhait d'acquiescer des sciences servantes (software) afin de prévenir les pertes de données, mais également, de gérer les droits d'accès tout en garantissant la confidentialité et l'intégrité des données clients;

DÉCIDE

D'attribuer à l'entreprise **GARAGE DE LA D2000**, dont le siège est situé au rond-point de Grossieres - 87280 Limoges, une aide financière dont le montant maximal de 5 000 €. De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **GARAGE DE LA D2000** ainsi qu'il tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges le **21 JUIN 2015**

Das Unternehmen ist ein Tochterunternehmen der Hilti AG.

Chaitin G.J. 1975. A simple invariant theory of complexity. *Journal of Computer and System Sciences* 12: 275-309.

Centre de Recherche, 100, rue de la Loi, 1000, Québec, Québec, Canada

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2025



26993.pdf
(.pdf, 96,8 Ko)



TÉLÉCHARGER